**DECLARATION DE CESSION VOLONTAIRE DE SALAIRE**

Reçu au Greffe Commercial de Libreville le ... /... /....

Par devant …………………………………………………………… le Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Libreville (Gabon)

Par la présente, **${verbal\_trial.civility} ${verbal\_trial.applicant\_last\_name}${verbal\_trial.applicant\_first\_name}, …………….,** domiciliée à **${representative\_home\_address}** et titulaire du compte bancaire numéro **${verbal\_trial.account\_number}** ouvert dans les livres de la **COFINA Gabon SA**, reconnait avoir bénéficié, par contrat en date du **${current\_date}**, d’un crédit d’un montant de**${total\_to\_pay}FCFA (${total\_to\_pay.fr} francs CFA)** remboursable en **${verbal\_trial.duration}** échéances mensuelles par le prélèvement de la somme de **111 522 FCFA (Cent Onze Mille Cinq Cent Vingt-Deux francs CFA) et** par le débit de mon compte susmentionné.

Afin d’honorer cet engagement, je déclare par la présente céder au bénéficiaire, **COFINA Gabon SA**, pendant toute la durée de ce prêt et de manière irrévocable, la somme de **111 522 FCFA (Cent Onze Mille Cinq Cent Vingt-Deux francs CFA) et** comprise dans la quotité cessible de mes revenus nets mensuels, conformément au droit positif gabonais actuellement en vigueur.

Salaire mensuel du cédant : **……………. FCFA**

Montant de la quotité cessible : **………………….. FCFA**

Pourcentage appliqué : ……… %

Eléments exclus de l’assiette de calcul de la retenue de cession :

* Taxes et prélèvements légaux obligatoirement retenus à la source (RPP…)
* Indemnités règlementaires des frais sociaux (allocation CNSS …)

Etablie par devant le Président du Tribunal de Commerce de Libreville visé par le Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Libreville et notifié à l’employeur.

La présente déclaration de cession volontaire des rémunérations est opposable de plein droit et autorise par conséquent COFINA Gabon à lui réclamer le versement par tous moyens, de toutes sommes qui n’aurait pas été régulièrement virée ou versée en compte à l’échéance convenue.

Fait à Libreville le .. /.. /….

**Le Greffier en chef Le cédant**